

**Première réunion publique en date du vendredi 23 mai 2025
(de 15h00 à 17h00)**

Compte rendu de la réunion publique en date du vendredi 23 mai 2025

Pour rappel, l'objet de la consultation publique

« Demande d'autorisation environnementale de la société Distillerie de la Bertonnière relative à un projet d'augmentation des capacités de vinification, de distillation et de stockages d'alcools sur la commune de Saint Martial de Mirambeau »

Du lundi 19 mai 2025 au mardi 19 août 2025 inclus

Les personnes présentes

Quatre personnes se sont déplacées pour assister à cette première réunion publique. Trois personnes sont des élus de la commune de Saint Martial de Mirambeau (Monsieur le Maire et deux conseillers municipaux) ; et la quatrième personne est un conseiller municipal de la commune de Nieul le Virouil.

Le porteur de projet, Monsieur TARDY, et deux consultants (accompagnant le porteur de projet, et représentant chacun un bureau d'études), étaient là pour exposer le projet soumis à la consultation publique.

Commissaire enquêteur, j'étais également présente.

Le déroulé de la première réunion publique

- Accueil
- La consultation publique et l'objet
- Présentation du projet soumis à consultation publique
- La consultation et la procédure
- Le processus de participation du public
- Temps d'échanges

Présentation du projet soumis à consultation publique

Monsieur TARDY a d'abord fait une présentation des activités du groupe TARDY à savoir :

- L'exploitation d'un vignoble
- Les vendanges et la vinification
- Le stockage de vin
- La distillation d'alcool
- Le stockage d'alcool de bouche
- Le négoce d'alcool de bouche

Puis, il a mentionné que les activités « projetées » du Groupe Tardy seraient similaires aux activités actuelles ; seules les capacités relatives au stockage du vin, à la distillation d'alcool et au stockage d'alcool seraient augmentées.

En s'appuyant sur un plan, Monsieur TARDY a ensuite présenté la localisation des équipements et bâtiments projetés.

Ont ensuite été rappelés les enjeux environnementaux forts liés à l'emprise du projet, les enjeux environnementaux forts liés au chantier, les enjeux environnementaux forts liés à l'exploitation future du site, les risques liés à l'exploitation du site ; et les moyens mis en œuvre.

La consultation et la procédure, et le processus de participation du public

Le commissaire enquêteur a évoqué les modalités relatives à cette procédure révisée. Puis a été rappelé le processus de participation du public à savoir :

Les réunions

- Première réunion publique en date du vendredi 23 mai 2025 de 15h00 à 17h00
- Deuxième réunion publique en date du vendredi 08 août 2025 de 17h00 à 19h00

Les permanences

- Première permanence à la Mairie de Saint Martial de Mirambeau en date du vendredi 20 juin 2025 de 14h00 à 17h00
- Deuxième permanence à la Mairie de Saint Martial de Mirambeau en date du mardi 22 juillet 2025 de 10h00 à 13h00

La consultation du dossier

- Sous Préfecture de Jonzac
- Registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6144>

Le dépôt des contributions

- Registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6144>
- Par courrier: Préfecture de la Charente Maritime - Bureau de l'Environnement - 38 rue Réaumur - CS 70000- 17017 LA ROCHELLE CEDEX 01
- Lors des permanences du commissaire enquêteur

Temps d'échanges

Les élus présents ont posé plusieurs questions relatives aux bâtiments existants et futurs ; aux capacités de stockage ; aux limites de propriété.

Suite aux demandes d'informations complémentaires émises par l'Unité Départementale du Département de la Charente et le Service Patrimoine Naturel de la DREAL au titre des espèces protégées, plusieurs questions ont également été posées concernant la gestion des eaux pluviales ; la gestion des eaux de la TAR ; la zone identifiée comme zone humide et la zone de compensation.

Il a ensuite été évoqué le niveau de prélèvement au niveau du forage. Un des élus présents a mentionné l'Association Syndicale Autorisée et le coût des mises aux normes de forages.

Le Plan Local d'Urbanisme étant en révision, Monsieur le Maire a demandé si une potentielle adaptation devait être effectuée par rapport au projet de Monsieur TARDY.

Plus de questions

La séance a été levée

Le commissaire enquêteur,